Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260505-2026_05_13-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A la majorité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
24 avril 2026
Date d'affichage
24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme MARTIN Anna, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, M. KERMORVANT Fabien, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme COURTIN Henriette, M. BELLEC Bernard, Mme LARUE Laurence, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. POULIQUEN Eric, Mme GOUPIL Françoise, M. KERRIEN Bernard, M. DERRIEN Maelan

Excusés ayant donné procuration : M. CHEVILLON Jérôme à M. MOQUET Alban, Mme MOQUET Louise à M. SALOMON Gérard, M. LE BARH Ludovic à M. KERMORVANT Fabien, Mme TOURLET Aurore à M. LE GARGASSON Gwénaël, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie

A été nommé secrétaire : M. KERMORVANT Fabien

2026-05-13 – Subventions aux associations extérieures - Année 2026

Les membres du CCAS proposent l'octroi de subventions aux associations suivantes :

Associations	**Propositions 2026**
Banque alimentaire	300 €
Rêves de clown	50 €
ADAPEI les papillons blancs	50 €
Croix Rouge Française	50 €
Restos du Cœur	80 €
Union départementale des sapeurs-pompiers - Pupilles	50 €
Association échange et partage deuil / deuil jeunesse	50 €
AFM Téléthon	50 €
Ass. régionale laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	50 €
APF France Handicap	200 €
Association prévention routière du Morbihan	50 €
Total	**980 €**

Décision

Le conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260505-2026_05_13-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2131-11 ;
Vu l'avis favorable des membres du CCAS, réunis le 16 février 2026 ;
Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 23 avril 2026 ;
Considérant l'intérêt ou la nécessité pour la collectivité d'aider financièrement ces structures associatives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : décide l'attribution des subventions telles qu'elles apparaissent ci-dessus ;

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Article 3 : autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 05/05/2026
Le Maire,
Alban MOQUET

Le Secrétaire,
Fabien KERMORVANT

